

11 Liasse 1034

Cahiers de contrôle

un caisson de liqueurs et une balle de poix résine; le tout plombé aux armes de la ville de Dijon, à la réserve de la balle de poix résine plombée aux armes de Lyon. Passe à la porte de France pour Besançon 4 queues de vin en poinçons et fillettes, 2 pièces d'huile de morue plombées aux armes de Dijon. - Pierre Montremieu marchand de Troyes fait envoi à M^r Jolly maître des halles à Dijon d'un petit paquet de toiles pesant 15 livres, à la conduite du carrosse de Dijon, plombé aux armes de Troyes. - Deux bou... de "sucre raffiné" en ladite ville pesant 1330 livres plombée aux armes de la dite ville de La Rochelle".

15 avril: les sieurs Jadot et Lobreau voituriers de Nuits conduisant sur 4 chariots 5 queues de vin de Nuits, à l'adresse de M. de Lamartinière commissaire de marine. Le vin est sorti par la porte de Comté allant à Besançon "pour M. l'Intendant de la Provence".

17 avril: la garde de la porte de France est composée des sieurs Charbonnier et Lambelin officiers et caporal et de 3 factionnaires.

18 avril: Nicolas Robelet qui conduisait à Besançon 3 tonnes de fer blanc pesant 1704 livres de la marque de M. Chassain marchand à Orléans pour l'envoyer à M^r Antoine Lombard marchand à Besançon.

20 avril: un chariot chargé d'un tonneau de couperose, d'une petite balle de cassonade, d'un ballot de poivre noir en

¹² grains, le tout plombe aux armes de Rouen et Langres
et allant chez Mr Pignot

21 avril: Arnoldus Reipein marchand d'aiguilles natif
de Brisach s'en allant en F. Comté.

24 avril: sur 4 chariots de montagnons, 2 balles de toile de lin avec
certificat de santé de St. Quentin, une balle de 47 pièces d'étamine
11 caisses de bouteilles de vin venant de Vini, le tout destiné à Genève

28 avril: un huilier d'Orléans conduisant de l'huile à Genève

—
Autre cahier commencé le 5 mars 1722, sans que l'en-tête
indique la porte où il a été rédigé — ce doit être la porte de Comté
car les voyageurs viennent de la Comté.

10 mars: Mathieu Werlin de Colmar, avec certificat de santé de
Strasbourg, avec 17 tonneaux de tabac en poudre et 2 tonneaux de tabac
noir. — Joseph Monier de Grandvaux, avec certificat de santé
de Poligny en date du 21 janvier, pour 12 tonneaux de fromage

11 mars 1722. ~~Jean~~ Gens de St. Didier en Chablais allant à
Ste Reine.

14 mars 1722. Gaspard Schurmand de Prusse âgé de 25 ans —
Jacob Schmid du Palatinat —

Le sieur Jean Verenet marchand à Montbéliard fait
conduire à Auxonne 2 tonneaux de mercerie d'Allemagne

Claude Henri Barreau voiturier avec une caisse
contenant 6 douzaines d'eau cordiale avec certificat de Genève. Le

même conduisait pour M^r de la Briffe un baril d'olives emballées venues de la côte de Gênes par la route du Piedmont et de Savoie - Jean Francois Crombert manouvrier de Fraissigny en Savoie vient vendre à Auxonne et dans les villages d'alentour 12 douzaines de cuillères de buis achetées à Chateaulain proche St. Claude

15 mars: Henry Genoudet et Jean-Pierre Labey de Grandvaux marchands rouliers conduisant des fromages à Dijon

18m. Dans le carrosse public arrivé le 18 mars se sont trouvées 5 personnes dont 1 de Grandson, 1 de St. Maurice bailliage de Grandson, 1 d'Yverdon, et 2 de F. Comte.

rep. à la marche

Le cocher de M^{me} la marquise de Brun avec un postillon et 6 chevaux disant s'en aller à Lamarche

rep. à Scey

22 mars: Est entré à Auxonne le sieur Beauregard architecte venant de chez M^r de Beaufremont de Scey-sur-Saône, disant aller à Lyon -

23 mars: Voiturier de Colmar avec certificats des magistrats de Strasbourg du 7 février, arrivant avec des voitures de Tabac.

Le carrosse a passé le 23 mars avec les billets de santé concernant toutes les marchandises dont il est chargé -

24 mars 1722. Daniel Louis Liotard, natif de Genève, disant s'en aller en Hollande

31 mars 1722: 2 chariots chargés de tabac dont les chariots n'étaient point munis du certificat de santé, tant d'eux que de leurs mar-

¹⁴ chandises. M. Poulter, receveur des traites foraines et M. Pignot ont répondu pour eux attendu qu'ils ont déclaré être venus pour le service du roy.

1^r avril: entrée du carrosse par la porte de Comté avec 6 personnes du canton de Fribourg allant à Paris.

Suit registre de la porte de Comté commence le 3 avril 1722.

3 avril: Gaspard Bernard recteur d'école à Sampans.

Henry Nicolle du Fort de Plaine conduisant à Dijon 2 tonneaux de fromage.

4 avril: deux chariots chargés chacun de 3 tonneaux de tabac en feuilles venant de Strasbourg.

5 avril: 25 tonneaux de tabac déchargés au bureau d'Auxonne.

15 avril: Jacques Farre natif du "louable canton de Fribourg" va rejoindre à Paris le régiment des gardes suisses. - Madame Bernardine Renaudot et Marianny sa fille allant à Dijon passent en litière. - Un autre passe en chaise roulante.

6 jour est entré le carrosse public avec 7 voyageurs dont 2 du canton de Fribourg.

Très nombreux suisses du canton de Fribourg, de Gruyère, le 16, le caporal opère une vérification dans les 3 cabarets qui sont à la porte de Comté, savoir ceux de Claude Patin, Claude Lambert surnommé Gavot et de la veuve Bergerot.

Le nommé Joseph Faucout dit Durand, gardiateur solitaire de l'église St. Pierre, ancienne paroisse de Broze, habillé en

ermite, âgé de 25 à 30 ans, cheveux bruns, ^{rep. à Broze} taille médiocre est passé muni d'un certificat de santé signé Charles Roussel curé de Broze, retournant à son ermitage, le 15 avril 1722

16 avril 1722: 3 charretiers de Gonvillers conduisant 3 chariots chargés de tabac pour les décharger en cette ville

24 avril: Antoine et Pierre Bel avec certificat de santé et certificat les autorisant à mendier pendant 3 mois à Auxonne parce qu'ils avaient été incendiés

28 avril: Jean Peret patron sur Saône disant aller à la marche et venant de Lyon -

28 ou 29: passage du carrosse avec 3 voyageurs

30 avril: 2 charretiers de Granvaux conduisant 3 chariots

6 mai 1722. 2 marchands de Fort du Plane avec 7 chariots chargés de planches de sapins

15 mai 1722: Le R. P. Trahin cordelier de Ste Reine - François Stequelet allemand de nation, muni d'un billet de santé de Lunéville allant du côté de Lyon - Un charretier de Granvaux muni d'un certificat de santé de Genève et allant à Dijon arrive avec des marchandises couvertes par un certificat de santé, mais qui ne sont ni plombées ni scellées. On le renvoie au bureau des traites foraines.

19 mai 1722. Henry Michard de Chevigny allant à Ste Reine 2 filles et un garçon qui vont à Ste Reine

21 mai. Passage du carrosse

22 mai: Plusieurs allant à Ste Reine